

DEVENEZ BENEVOLE AU QUATRO CHARTRE DE COOPERATION

1) Préambule : Qu'est-ce-que Le Quatro ?

Le QUATRO, c'est un musée, une médiathèque, un auditorium, des espaces dédiés à l'animation, un Bureau d'Information Touristique, plus de 60 mètres linéaires d'accrochage pour accueillir des expositions temporaires, un Espace Public Numérique, des espaces détente pour se reposer, déjeuner ou échanger, une librairie-boutique, un petit théâtre de verdure, un coin jardin (potager, fleurs, land art) mis à la disposition des animateurs du service Enfance-Jeunesse.

Le QUATRO, lieu vivant et attractif de la ville, est ainsi un équipement dédié à la culture, au patrimoine, à l'animation et à la création artistique sous toutes ses formes. C'est aussi un lieu convivial de rencontres et d'échanges afin de créer et de renforcer le lien entre les Baldiviens. Ainsi outre sa mission d'Education Artistique et Culturelle, cet équipement est au cœur de la vie locale.

Dans le cadre de cette dimension sociale, la richesse du Quatro n'est pas uniquement apportée par les compétences de l'équipe mais par ses usagers et par la volonté d'associer et d'impliquer directement les habitants à la vie de cet équipement. Nous souhaitons donc ouvrir le QUATRO aux Baldiviens ainsi qu'aux associations locales et mettre en place un dispositif de bénévolat afin de les faire participer activement à la programmation culturelle du pôle.

Ce pôle culturel est un service municipal chargé d'assurer l'accès de tous à la culture et aux loisirs, de contribuer à l'information, l'éducation et la formation de tous les citoyens. Ce service public est placé sous la responsabilité de la directrice Christelle LAMOUR et sous l'autorité du Maire, Jean Paul Bertho.

2) Pourquoi être bénévole ?

Rejoindre l'équipe du QUATRO, c'est allier plaisir et engagement. Professionnalisme et volontariat ne s'opposent pas en matière culturelle mais peuvent largement s'appuyer l'un sur l'autre.

Pour s'épanouir dans cette activité, les bénévoles peuvent y trouver de nombreuses motivations :

- le plaisir du partage de la lecture et du plaisir de lire ;
- le plaisir de rencontrer d'autres personnes ;
- le plaisir de s'intégrer à une équipe ;
- le plaisir de se rendre utile, de conseiller, d'aider ;
- le plaisir de découvrir et de se former à une activité, d'approfondir ses connaissances ;
- le plaisir de participer à la vie culturelle de la commune.

3) Charte

Cette charte concerne donc :

- la commune de Baud représentée par Monsieur le Maire, Jean Paul Bertho ;
- les collaborateurs bénévoles actifs au sein du QUATRO ;
- le personnel qui sera en lien direct avec les collaborateurs bénévoles ;
- la directrice du QUATRO qui a pour charge de veiller à son application.

Le but de cette présente charte est de formaliser la coopération entre le personnel et les collaborateurs bénévoles du QUATRO, de définir le rôle et la place de chacun et d'engager la collectivité de tutelle dans un processus de reconnaissance des services rendus.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 :

La personne bénévole affirme son engagement personnel auprès de la collectivité au sein d'un service public dont elle accepte les contraintes et assume les missions.

Article 2 :

La personne bénévole accepte d'être encadrée par des professionnels. Elle sera en charge des missions correspondant à ses compétences.

Article 3 :

Le travail de cette équipe « mixte » s'inscrit dans une logique de concertation. Les bénévoles sont ainsi invités à être force de proposition auprès du personnel du QUATRO qui les considère comme des collaborateurs.

Ils sont partenaires des agents et participent à l'animation de la structure. Ils assurent ensemble un service public de qualité.

Article 4 :

La personne bénévole participe volontairement aux réunions d'équipe qui ont lieu tous les trimestres (et à minima à 1 réunion par an). Ces réunions sont l'occasion pour l'équipe d'échanger sur le fonctionnement du QUATRO. Le planning des permanences ainsi que les animations et les projets y sont abordés.

Article 5 :

La personne bénévole offre son engagement sans contrepartie de rémunération.

Toutefois, elle a droit à entière indemnisation pour les dépenses engagées dans le cadre de ses activités liées au fonctionnement du QUATRO selon les règles applicables aux fonctionnaires territoriaux. Les frais de transport et repas seront pris en charge si des déplacements extérieurs à la commune de Baud sont nécessaires.

Article 6 : Assurance

La personne bénévole est responsable des biens qui lui sont confiés, et du service dont elle a la charge.

La commune garantit au bénévole durant ses plages d'activité au QUATRO la couverture d'une assurance responsabilité civile.

Article 7 : Durée de l'engagement

La personne bénévole accepte de s'engager selon un planning déterminé sur une période de 1 an, en accord avec la commune de Baud. Elle ne saurait être écartée sans motif grave ou nécessité de service et sans concertation préalable.

Un bilan est réalisé chaque année, à date d'échéance de la présente charte, afin de réajuster l'engagement du bénévole suivant les besoins et en tenant compte de ses souhaits et compétences.

A cette occasion, la fiche-annexe de la présente charte peut être modifiée.

Article 8 : les devoirs du bénévole

- Respect des horaires de présence prédéterminés avec la directrice du QUATRO
- Respect des consignes
- Respect du règlement intérieur
- Engagement à se former si besoin, en fonction des tâches qui lui sont confiées
- Respect de tous les usagers sans discrimination ni censure
- Assumer les obligations dues à la participation au service public (discrétion, réserve, neutralité, moralité...).

Articles 9 : les droits du bénévole

- Formation : un accès à la formation professionnelle continue (formation gratuite du catalogue de la Médiathèque départementale de prêt du Morbihan).
: un accompagnement et une formation par le personnel du QUATRO.
- Information : être régulièrement informé, via les réunions d'équipe, sur l'activité du QUATRO (fonctionnement, objectifs, bilan...).
- Des conditions de travail de qualité (matériel, sécurité), égales à ceux du personnel du QUATRO.
- Considérant l'implication, le temps passé et le service public rendu par le bénévole, ceci sans rémunération, la collectivité s'engage à lui offrir, pendant toute la durée de la coopération, l'accès gratuit à tous les services ou prestations offertes par le QUATRO.

Article 10 : Résiliation

La présente charte peut être dénoncée à la demande de l'une des deux parties.

Cependant, sauf situation exceptionnelle, un préavis d'1 mois doit être respecté par les deux parties.

**DEVENEZ BENEVOLE AU QUATRO
CHARTRE DE COOPERATION
FICHE ANNEXE 2015**

1) Coordonnées

NOM :
Prénom :

Adresse :
Code postal :
Commune :

Tél. fixe :
Tel. portable :

Courriel :

2) Centres d'intérêt, formation et compétences

Raison de votre engagement :

Expériences / Formation :

Pôles d'intérêt en lien avec l'activité du QUATRO :

3) Disponibilités

Nombre d'heures disponibles par mois :

Périodes de l'année :
 : Toute l'année
 : Hors vacances scolaires
 : Vacances scolaires uniquement

Périodes d'absence :

Jours et plages horaires : *cocher les cases correspondantes*

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin	X						
Après-midi	X						
Créneaux horaire	X						

P.S : le musée est ouvert le dimanche après-midi de 14h à 18h du 1^{er} octobre au 31 mai
 : la médiathèque est ouverte le dimanche après-midi de 14h30 à 18h du 1^{er} novembre au 31 mars

4) Types d'activités souhaités

Veuillez indiquer la ou les tâches qui vous semblent le mieux correspondre à vos aptitudes, vos compétences et vos souhaits :

LE QUATRO	OUI	NON	Formation souhaitée
Participer à la programmation culturelle			
Installer et démonter les expositions temporaires			
Accueillir le public lors d'un spectacle, d'une conférence, d'une résidence d'artistes ou d'auteur			
Autres :			
MEDIATHEQUE	OUI	NON	Formation souhaitée
Accueil du public			
Enregistrement des prêts et retours			
Renseignements aux usagers			
Classement des ouvrages			
Accueil des classes			
Equiperment de livres			
Réparation de livres			
Indexation physique des livres			
Echanges de livres à la MDM			
Participation au portage de livres à domicile			
Collaboration aux animations : - lire des histoires pour les enfants - prêter sa voix en faisant des lectures à voix haute pour les malvoyants ou personnes âgées qui ont des difficultés à lire - animer un café lecture, un tournoi de jeux-vidéos, une séance de conversation en langue étrangère, ... - conduire un atelier d'alphabétisation ou aider à remplir en ligne les formulaires administratifs. - conduire un atelier de création numérique (imprimante 3D)			
Autres :			
MUSEE	OUI	NON	Formation souhaitée
Accueillir, renseigner, informer les visiteurs			
Accompagner un groupe de visiteurs et conduire une visite guidée			
Réaliser des évaluations de projet et des enquêtes auprès du public			
Participer à la création des expositions temporaires			
Recherches documentaires			
Autres :			

Chaque bénévole est accompagné par le personnel du QUATRO qui est en charge de le former aux différentes missions qui lui sont confiées.

J'ai pris connaissance et je m'engage à respecter les modalités énoncées dans la charte et à effectuer les tâches qui me sont attribuées.

La présente fiche annexe sera révisée dans 1 an, afin de refaire le point sur l'engagement du collaborateur bénévole susnommé.

Fait à _____, le _____

Le collaborateur bénévole

La directrice du Quatro,
Christelle LAMOUR

Le Maire,
Jean-Paul BERTHO